

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL

Samedi 3 juin 2023 – Varennes-sur-Loire

Le samedi 3 juin 2023, à 9 h 30, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni dans la salle des loisirs de Varennes-sur-Loire sur la convocation qui a été adressée le 24 mai 2023 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 69 Nombre de voix : 154

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Dans l'attente de l'arrivée de tous les membres du Comité syndical pour atteindre le quorum, la Présidente propose de modifier l'ordre du jour pour commencer par les points d'information et questions diverses.

1. Informations et questions diverses

■ Site Ramsar : projet de périmètre de la « Loire des confluences »

Mme Sophie TUBIANA présente le projet de labellisation Ramsar du périmètre « Loire des confluences ». Il s'agit de protéger et mettre en valeur notre patrimoine naturel ligérien exceptionnel. Elle précise que Ramsar est le nom de la ville iranienne dans laquelle a été signée le protocole du même nom. À proximité du Parc, d'autres sites sont labélisés Ramsar : les Basses vallées angevines, les Marais salants de Guérande et du Mès, les Marais de Grande Brière et du Brivet, le Lac de Grand Lieu, les Marais Breton ou la Brenne. Le Marais poitevin est, tout comme nous, en instance de classement.

La Présidente invite Guillaume DELAUNAY, responsable du service biodiversité et Pascal QUENIOT, chargé de mission eau et zones humides, à présenter le périmètre sur lequel le Parc et ses partenaires travaillent depuis de nombreux mois et indique que le site sera présenté fin septembre aux communes concernées, lors de deux réunions, l'une en Maine-et-Loire et l'autre en Indre-et-Loire.

M. Guillaume DELAUNAY explique que pour obtenir le label Ramsar il est nécessaire de répondre à un des neuf critères définis par la convention. Le Parc émergerait à quatre critères : site d'importance pour les oiseaux d'eau et pour les poissons migrateurs, zones humides remarquables et habitats remarquables. La candidature nécessite de rassembler un ensemble de données scientifiques, ce travail est en cours.

M. Pascal QUENIOT rappelle que le Bureau a arrêté récemment le périmètre du projet de site. Il explique que la définition de ce périmètre a fait l'objet d'une large concertation avec notamment les DREAL et les DDT. Il précise que l'État est garant des sites proposés au niveau international. Un travail avec les Conservatoires des espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire et du Centre a également été mené afin que des démarches similaires de labélisation soient réalisées, à moyens ou longs termes sur les sites Natura 2000 du bassin, gérés par les CEN. Une démarche a également été réalisée auprès de la Mission Val de Loire afin de définir les complémentarités entre les classements Ramsar et Patrimoine mondial. Il précise que le périmètre s'appuie sur les plans de gestion existants : les sites Natura 2000, intégrant le Thouet, la Partie Basse Vallée.

Mme Sophie TUBIANA complète en précisant que l'absence de plan de gestion sur les sites non inclus dans le périmètre explique les limites du zonage en Indre-et-Loire.

M. Pascal QUENIOT explique qu'une gouvernance territoriale est à définir et à consolider afin de maintenir les zones humides et conforter les politiques publiques. En classant le site, l'État s'engage à maintenir les dispositifs en place qui assurent, dans la durée, la préservation et la gestion des milieux. Il précise que Ramsar n'apporte pas de contraintes règlementaires supplémentaires à ceux des dispositifs en place sur les territoires concernés.

M. Guillaume DELAUNAY rappelle que si le Parc est le chef de file, la démarche de labélisation est menée en concertation étroite avec les acteurs du territoire. Ainsi, les COPIL Natura 2000 seront des espaces de partage et de dialogue privilégiés pour assurer la qualité de la démarche et valider la candidature.

M. Loïc BIDAULT, élu de Saumur, complète en précisant que le dossier fera l'objet d'une présentation en Conseil National de Protection de la Nature.

Mme Sophie TUBIANA conclut en rappelant que de nombreux critères sont remplis et en particulier, le nombre d'espèces présentes sur le site. Elle explique qu'une délégation du Parc s'est déplacé dans le Marais Poitevin pour échanger notamment sur ces démarches de labélisation conjointe.

■ **Fonds vert : état d'avancement des demandes de subventions**

M. Thibaut MEURGEY, directeur, présente un point d'étape des demandes de subvention déposées par le Parc au titre du Fonds vert. Il rappelle qu'une annonce en ce sens a été réalisée lors du Comité syndical de décembre et que les demandes de subvention ont été déposées en mars et en mai par les services sur deux axes du Fonds vert : la contribution à la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) et la renaturation des villes et des villages.

Il explique que les services instructeurs ont donné leur accord de principe pour les subventions sollicitées au titre de l'axe SNAP. Il s'agit ici de financer du temps d'agents dédié à l'animation de concertations préalables à la création d'aires protégées, au déploiement de solutions foncières favorisant la préservation des milieux naturels dans la durée, l'animation d'un réseau d'acteurs engagés dans la maîtrise activités de loisirs et enfin l'accompagnement des actions menées par les Communautés de communes dans le cadre du dispositif Territoire Engagé pour la Nature « TEN ».

Il précise que deux actions, dont le financement a été proposé par le Parc au titre du Fonds vert n'ont pas été retenues par les services instructeurs (Agence de l'eau, DREAL, DDT) : la valorisation de la labellisation RAMSAR et le renforcement de la connaissance naturaliste, via le renouvellement du système informatique de gestion des données et le déploiement d'Atlas de la biodiversité communale (ABC).

M. Guillaume DELAUNAY présente les sites qui feront l'objet de concertations préalables en 2024 pour mesurer les potentialités de création d'aires protégées. Il rappelle que les sites identifiés sont des secteurs sur lesquels le Parc a déjà travaillé avec les communes concernées. Ces sites, identifiés comme « réservoirs de biodiversité » dans la nouvelle charte sont également des secteurs dont l'intérêt écologique est reconnu aux échelles départementales voire régionales.

Pelouses sèches et carrières des Vannes et de Douces à Doué-en-Anjou et à Vaudelnay

Ce site joue un rôle majeur dans la trame sèche du territoire et dans la conservation de nombreuses espèces floristiques et faunistiques liées aux pelouses sèches comme les messicoles ou l'Outarde canepetière. L'oiseau, courant dans les années 2000 est aujourd'hui en grande fragilité. Les MAEC mises en place sur ce secteur dans le cadre du dispositif Natura 2000 sont des leviers importants pour préserver l'espèce et l'inviter à s'installer durablement sur ce secteur.

Boisements thermophiles et pelouses des Quatre Chesnaux à Souzay-Champigny

Le site, comme le précédent a fait l'objet de restaurations dans le cadre des Contrats nature de la Région Pays-de-la-Loire. Des inventaires naturalistes menés sur les pelouses sèches qui composent ce site, révélant la présence d'espèces majeurs telles que le Rhopalocère, un papillon de jour.

Tourbière et étang des Loges à Brain-sur-Allonnes et La-Breille-les-Pins

Le Parc travaille depuis de nombreuses années sur ce site, en partenariat étroit avec les communes, le Département, la Fédération de chasse ou la LPO Anjou. Ce fond de vallon tourbeux associé à des étangs et des landes comprend une des rares tourbières de pente du département.

Extension de la Réserve naturelle régionale « Étang et boisements de Joreau »

La Réserve naturelle régionale (RNR) « Étang et boisements de Joreau » se situe sur la commune de Gennes Val-de-Loire. Composé d'un étang forestier et de boisements mixtes avec des zones de landes, cette réserve abrite une des plus importantes populations d'Odonates de la région Pays de la Loire. L'extension de la réserve permettrait d'inclure des zones de boisement dont le classement avait par ailleurs été envisagé lors de la création de la réserve.

Lac des Mousseaux, étang de Rillé

Situé en partie en dehors des limites géographiques actuelles du Parc, le lac des Mousseaux, connu également sous le nom de lac de Rillé, est un des plus vastes plans d'eau d'Indre-et-Loire. Propriété du Syndicat mixte pour le développement agricole de la vallée de l'Authion, il a été créé par l'édification du barrage des Mousseaux sur la tête de bassin du Lathan pour irriguer les cultures du bassin de l'Authion. Le site abrite une très grande diversité d'oiseaux, notamment au moment des haltes migratoires de l'automne.

M. Thibaut MEURGEY précise que le dossier du Parc sera présenté et étudié par les services instructeurs pour décision lors de la commission de juin. Il présente le budget prévisionnel ci-dessous en expliquant que le budget présente un solde excédentaire car il intègre des valorisations de postes qui ne feront pas l'objet de nouvelles dépenses pour le Parc.

RECETTES	Montants	DEPENSES	Montants
ETAT - Fonds Vert (2 nouveaux ETP)	90 496 €	Chargé(e) de mission Aires protégées 1	56 561 €
ETAT - Fonds Vert (valorisation postes)	50 408 €	Chargé(e) de mission Aires protégées 2	56 561 €
ETAT - Fonds Vert (frais généraux)	44 400 €	Frais généraux	44 400 €
ETAT - Fonds Vert (prestations)	63 200 €	Prestations	79 000 €
TOTAL	248 504 €	TOTAL	236 521 €

M. Michel PONCHANT, élu de Fontevraud-l'Abbaye, demande quelles sont les modalités de financement de ces subventions.

M. Thibaut MEURGEY explique que le Parc recevra 50 % de la subvention au démarrage de l'opération et 50 % à son solde, fin 2024-début 2025. La configuration est ici très différente de celles des fonds européens.

M. Thibaut MEURGEY présente le projet « renaturation des villes et villages » qui fera également l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds vert, sur l'axe « renaturation ». Il explique que, contrairement à l'axe « SNAP, aires protégées » beaucoup de dossiers ont été déposés sur l'axe « renaturation des villes et villages ». Les marges de négociations sont ainsi beaucoup plus faibles pour le Parc. En effet, sur l'axe « SNAP » le fonds ne prévoyait pas initialement la possibilité de financer des dépenses en fonctionnement. Malgré cette règle annoncée, le Parc a déposé un dossier comprenant essentiellement du fonctionnement. Les instructeurs ont accepté de déroger à la règle eu égard aux spécificités de notre structure mais aussi en raison de la faible mobilisation des fonds affectés aux aires protégées. En ce qui concerne l'axe « renaturation des villes et villages » nous sommes dans une configuration très différente. Les fonds sont plus plébiscités et les montages financiers risquent d'être plus complexes. Le Parc déposera une demande de subvention au titre de l'ingénierie, pour le financement d'un poste dédié et les communes devront sans doute déposer des demandes de subvention, en leur nom, pour la réalisation des chantiers de renaturation associés à cette ingénierie.

Mme Sophie TUBIANA ouvre la séance du Comité syndical, le quorum étant atteint.

M. Jean-Pierre ANTOINE, maire de Courchamps, est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 01 avril 2023 est adopté à l'unanimité des membres.

2. Tableau des effectifs au 3 juin 2023

▪ **Mise en temps partiel de deux agents : création de deux postes non-permanents à la Maison du Parc**

Mme Sophie TUBIANA explique qu'il est nécessaire de délibérer pour créer deux postes non-permanents à la Maison du Parc. En effet, deux agents d'accueil et de médiation reprennent leurs postes après un accident du travail pour le premier et un arrêt maladie prolongé pour le second. Elle précise que le premier agent reprend en surnombre, sur un poste réaménagé temporairement, en temps partiel thérapeutique à 50% sans possibilité d'assurer l'accueil.

Ainsi, il est proposé la création d'un poste en CDD de 6 mois pour couvrir les missions non pourvues et la création d'un poste en CDD (17h semaine) de 3 mois pour renfort à l'accueil, notamment pour assurer l'ouverture au public les weekends durant la période estivale.

▪ **Avancement de grade**

Mme Sophie TUBIANA propose l'avancement de grade d'un agent actuellement technicien principal de 2^{ème} classe sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

▪ **Création de quatre postes Fonds vert non-permanents et conditionnés par l'obtention des financements de l'État :**

M. Thibaut MEURGEY propose l'ouverture des quatre postes au tableau des effectifs liés aux deux projets présentés précédemment « aires protégées » et « renaturation des villes et villages ». Il précise que l'ouverture effective de ses postes sera conditionnée par l'obtention des subventions sollicitées au titre du Fonds vert.

Mme Sophie TUBIANA complète en précisant qu'il s'agit de postes en CDD, dont la durée est liée à la période de financement. Elle cite les quatre postes en question :

- un emploi non permanent sur le grade d'ingénieur chargé(e) de mission « aires protégées », à temps complet, pour une durée d'un an et quatre mois, à compter du 01/09/2023 jusqu'au 31/12/2024, relevant de la catégorie hiérarchique A,
- un emploi non permanent sur le grade d'ingénieur chargé(e) de mission « aires protégées et stratégie foncière », à temps complet, pour une durée d'un an et quatre mois, à compter du 01/09/2023 jusqu'au 31/12/2024, relevant de la catégorie hiérarchique A,
- un emploi non permanent sur le grade d'ingénieur chargé(e) de mission « renaturation », à temps complet, pour une durée d'un an et quatre mois, à compter du 01/09/2023 jusqu'au 31/12/2024, relevant de la catégorie hiérarchique A,
- un emploi non permanent sur le grade de rédacteur chargé(e) de l'administration et de la gestion des dossiers de financements, dont le Fonds vert, à temps non complet (80%) pour une durée d'un an et quatre mois, à compter du 01/09/2023 jusqu'au 31/12/2024, relevant de la catégorie hiérarchique B.

Il est procédé au vote.

Les membres du Comité syndical adoptent, à l'unanimité ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

3. Révision de charte : convention de délégation de l'enquête publique de la Région Pays de la Loire au Parc

Mme Sophie TUBIANA explique que la saisie de l'Autorité environnementale sera la prochaine étape de la procédure de révision. À la suite de son avis, attendu dans le courant du mois d'août, de nouveaux ajustements potentiels au projet de charte pourront être réalisés. Ces ajustements seront présentés au Comité syndical pour approbation avant de présenter ce projet à l'enquête publique.

En préparation de l'enquête publique, une rencontre avec le Président du Tribunal administratif de Nantes est prévue afin de définir des modalités d'enquête adaptées à la procédure de révision mais aussi à notre territoire.

À l'automne, il reviendra à la Présidente de la Région des Pays de la Loire d'arrêter le projet de charte qui sera soumis à enquête publique, permettant l'ouverture de l'enquête publique, placée sous sa responsabilité, qui se déroulera fin 2023, début 2024.

La Région Pays de la Loire souhaitant confier l'organisation de cette enquête publique au Parc, il est proposé aux membres du Comité syndical de délibérer pour approuver le projet de convention qui précise les modalités de délégation au Parc de l'organisation de la procédure d'enquête publique et de consultation des collectivités concernées dans le cadre de la révision de la charte. La Présidente précise que cette convention ne comprend pas de contrepartie financière dans la mesure où une dotation de 50 000 € a été accordée au Parc par la Région pour l'organisation de l'enquête publique. Elle souligne l'engagement fort de la Région Pays de la Loire aux côtés du Parc.

Il est procédé au vote.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ valident la convention de partenariat et de délégation pour la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique et de la consultation des collectivités dans le cadre de la révision de la charte du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout autre document y afférent.

4. Programmation régionale : chantier démonstratif de renaturation des Bureaux du Parc

Mme Sophie TUBIANA présente le contexte de cette action. Dans la programmation régionale, le Comité syndical a délibéré pour mettre en place des projets de renaturation des cours d'école. Quatre communes devaient être accompagnées, deux en Maine-et-Loire, deux en Indre-et-Loire. Suite au désistement d'une des communes d'Indre-et-Loire, il est proposé de remplacer le projet de renaturation d'une cour d'école par un projet de renaturation de la cour des Bureaux du Parc, situé rue Jehanne d'Arc. Bien que situé en Maine-et-Loire, la Région Centre-Val de Loire a accepté d'intégrer ce projet à sa programmation 2023. Le projet est en effet situé au cœur du village à proximité immédiate d'un cheminement piétonnier emprunté par les habitants et visiteurs.

M. Michel PONCHANT demande s'il est possible de donner des exemples précis de dispositifs de renaturation.

M. Thibaut MEURGEY propose que des exemples de renaturation soient joints au compte-rendu. A titre d'exemple, les membres du Comité syndical peuvent consulter le guide « Renaturer les villes » de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France paru en 2022 (consultable ici : https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/ARB-idF_-_Renaturer_les_villes_-_WEB.pdf).

M. Éric TOURON, élu régional, précise que le projet sera réalisé sur un site appartenant au Département. Il propose que des financements complémentaires soient demandés au Département.

Il est procédé au vote.

Les membres Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ amendent la programmation régionale 2023 avec la Région Centre-Val de Loire en :
 - retirant un projet de renaturation de cours d'école en Indre-et-Loire au sein de la fiche l'action « *de la nature dans les cours d'école* » ;
 - reportant les 10 480 € de subvention d'investissement de la Région Centre-Val de Loire dédiés à ce projet sur une nouvelle action « *chantier démonstratif de renaturation des Bureaux du Parc* » ;
- ✓ autorisent la Présidente à effectuer toutes les démarches y afférent ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

5. Indemnité de la Présidente

Mme Sophie TUBIANA se retire compte tenu de l'objet de la délibération.

M. Éric TOURON présente la proposition de délibération. Il s'agit d'augmenter l'indemnité de la Présidente du Parc de 15 % soit une indemnité mensuelle brute de 1 017,37 €, correspondant à 800,91 € net au lieu de 603,83 € brut, soit 475,35 € net.

Il considère que cette augmentation est largement justifiée au regard de l'investissement de la Présidente et considérant que cette dernière n'exerce pas d'autres fonctions électives rémunérées. Il précise que cette augmentation a été anticipée dans le budget 2023.

M. Jean-Marie GENNETEAU, élu de l'Île Bouchard, considère également que cette augmentation se justifie.

M. Jean-Michel MARCHAND, Président de la commission biodiversité et ancien Président du Parc, estime que cette augmentation est particulièrement juste et qu'elle est très raisonnable

au regard des pratiques. Les Présidents des Parcs qui se sont succédé n'avaient pas d'indemnités mais disposaient d'autres charges électives pour lesquels ils étaient indemnisés. Il rappelle que l'indemnité a été créée sous le mandat de M. Benoit BARANGER, ce dernier ayant choisi de diminuer son temps de travail pour consacrer davantage de temps à ses fonctions.

Mme Gaëlle LAHOREAU, élue régionale, témoigne également de l'engagement de la Présidente dans ses fonctions.

M. Michel PONCHANT votera pour. Il constate que la Présidente a insufflé une dynamique nouvelle au sein du Parc, que l'ambiance est sereine et le travail accompli.

Mme Bénédicte CHARRON, élue de la commune de Montreuil-Bellay demande si les indemnités sont réajustées à l'arrivée de chaque nouveau président.

M. Éric TOURON précise que les indemnités des présidents peuvent effectivement être rediscutées.

Il est procédé au vote.

Les membres du Comité syndical adoptent, à l'unanimité, cette proposition. Mme Sophie TUBIANA, Présidente, n'a pas pris part au vote.

6. Délégations du Comité syndical au Bureau

Mme Sophie TUBIANA rejoint l'assemblée.

Elle explique que lors de son élection, des délégations du Comité syndical au Bureau et à la Présidente ont été votés. Les délégations prises nécessitent d'être réajustées. À cette fin, il est proposé d'abroger la délibération du 19 septembre 2020 et de redéfinir les compétences du Bureau selon les termes présentés dans le diaporama (joint au compte-rendu) et lus par la Présidente.

Il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ abrogent la délibération 2020/11 du 19 septembre 2020 ;
- ✓ délèguent au Bureau les compétences à l'exception :
 - de celles non transmissibles en application du code général des collectivités territoriales qui demeurent celles du Comité Syndical :
 - du vote du budget,
 - de l'approbation du compte administratif,
 - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée du syndicat,
 - de l'adhésion du syndicat à un établissement public,
 - de la délégation de la gestion d'un service public,
 - de dispositions portant orientation en matière d'aménagement à l'échelle du syndicat, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire syndical et de politique de la ville.
 - des compétences dans le domaine des ressources humaines ;
 - des compétences directement attribuées à Madame la Présidente par délibération ;
- ✓ délèguent au Bureau l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » .

7. Délégations du Comité syndical à la Présidente

Mme Sophie TUBIANA explique qu'une démarche identique est à réaliser pour modifier les délégations du Comité syndical à la Présidence selon les termes présentés dans le diaporama (joint au compte-rendu) et lus par la Présidente.

Il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ délèguent à Madame la Présidente, pendant la durée de son mandat, les compétences pour prendre toutes les décisions concernant :
 - réalisations des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation des actes nécessaires,
 - passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 % pour un plafond maximal de 90 000 €, lorsque les crédits sont prévus au budget.
 - réalisation des lignes de trésorerie autorisées par le Bureau dans la limite de 200 000 €,
 - règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 - acceptation des dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges,
 - décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 5 000 €,
 - intenter au nom du syndicat mixte des actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
 - passation de toutes conventions n'ayant pas d'incidence budgétaire pour le Parc,
 - signature des avis relatifs aux Plans Locaux d'Urbanisme et aux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et études d'impact soumis à consultation du Parc en application du code de l'Environnement (Article L 333-1).

Mme Sophie TUBIANA clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

Représentants des Régions et Départements

Présents :

Mme Françoise DAMAS, Département de Maine-et-Loire

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire

M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire, à M. Eric TOURON

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET

Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire, à Mme Françoise DAMAS

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à Mme Temanuata GIRARD

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Michel PONCHANT

M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Roland MARION

Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU

Excusés :

M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire

Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire

Présents :

M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps

M. Patrick BECK, Turquant

M. Loïc BIDAULT, Saumur

M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon

Mme Bénédicte CHARRON, Montreuil-Bellay

M. Denis COULON, Souzay-Champigny

Mme Aurélie DUCHESNE, Brissac-Loire-Aubance

M. Thomas GRIPPON, Beaufort-en-Anjou

M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay

Mme Gwenaëlle LE SAGE, Brain-sur-Allonnes

M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet

M. Jackie PASSET, La Ménitré

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire

M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy

M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux

M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Absents ayant donné procuration :

M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice, à M. Loïc BIDAULT

M. Paul OPREA, Loire-Authion, à M. Rodolphe BRIOUDE

Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées, à Mme Gwenaëlle LE SAGE

Mme Denise DARTEIL, Tuffalun, à M. Denis COULON
M. Pascal MARIE, Villebernier, à Mme Brigitte SAINT CAST
M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Claude SOURDEAU
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Pierre ANTOINE
M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole, à M. Ludovic GUENESCHEAU

Excusés :

M. Vincent LÉPY, Allonnes	Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay
M. Jérôme SAFRAN, Antoigné	M. Jean BROUARD, Verrie
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou	M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou
M. Jérémie LEMOINE, Dénezé-sous-Doué	Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins	M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou
M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard	Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine
Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame	M. Guy LANDAIS, Épièds
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes	Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles	M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier	M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jacky MARCHAND, Montsoreau	Mme Armelle PONCET, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Willy DELAUNAY, Neuillé	M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée
Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay	M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée
M. Claude DURAND, Rou-Marson	Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois	
Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple	
M. Sylvain PELTIER, Varrains	

Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire

Présents :

M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux	M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron	Mme Angélique BOIZIAU, Lignières-de-Touraine
M. Pierre NION, Benais	Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes	M. Philippe RÉAL, Rivarenes
M. Damien BARON, Cinais	Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne
M. Christian SAGET, Continvoir	M. Gérard MARULA, Thizay
M. Lionel HEGRON, Huismes	

Absents ayant donné procuration :

Mme Maïté POUZET, Anché, à M. Philippe RÉAL
Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay, à Mme Françoise MANCEAU
M. Gilles PELLE, Bourgueil, à M. Pierre NION
M. Matthieu BELLIER, Bréhémont, à Mme Angélique BOIZIAU
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles, à Mme Véronique BONNET
Mme Nathalie PONTROUÉ, Cruzilles, à Mme Claudine LECLERC
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse, à M. Gérard MARULA
M. Vincent GASSELIN, Gizeux, à M. Christian SAGET

Mme Martine NEVEU, Lémeré, à M. Eric STOPIN

M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron, à M. Thierry AMIRAL

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à M. Lionel HÉGRON

Excusés :

Mme Brigitte BERTAULT, Avoine

M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches

M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau

Mme Claudine LECLERC, Braslou

M. Jean-Pierre POTHIN, Braye-sous-Faye

Mme Aurélie PRESSAC, Brizay

Mme Véronique GAROUX, Candes-Saint-Martin

Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude

M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé

M. Eric MAUCORT, Chinon

M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire

M. Damien DOUCET, Courcoué

M. Vincent MARECHAL, Couziers

M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux

M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse

Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay

Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux

M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire

M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault

Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin

Mme Hédia GHANAY, Langeais

M. Peter VAN STAALDUINEN, Léré

Mme Sophie DEPOUILLY, Luzé

M. Justin RAIMBAULT, Marçay

Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande

Mme Florence MARIE, Panzoult

M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne

Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan

M. Raphaël HANNIET, Razines

M. Gilles ROSALIE, Restigné

Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu

M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé

Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne

Mme Sylvie BOUCHET, Rivière

M. Philippe RÉDRÉAU, Saché

Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt

M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil

Mme Karine PIAUT, Sazilly

M. Eric LUANCO, Seully

M. Kévin CLAVEAU, Tavant

M. Laurent BODIN, Theneuil

Mme Karine MOTHEAU, Thilouze

M. Stéphane ROY, Trogues

M. Didier DOUCHET, Vallères

M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château

M. Yoann SEVESTRE, Villaines-les-Rochers

Mme Agathe CHIRON, Villedandry

M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire

Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire

M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire

Mme Marie-Annette BERGEOT, CC Touraine Vallée de l'Indre

M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre

Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne

Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne

Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire